

LA GAZETTE

www.puysaintandre.fr



#48

JUILLET 2025

PUY SAINT ANDRÉ

CHEF LIEU PUY CHALVIN LES COMBES PIERREFEU CLOS DU VAS



TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
P.04

QUOI DE NEUF
AUX PARTIAS ?
P.12

#FAIRE-ENSEMBLE



COMMUNE DE
PUY-SAINT-ANDRÉ



En ce début d'été, la vie foisonne à Puy Saint André.

Les bénévoles de la Bibliothèque Municipale multiplient les soirées culturelles, occasions de rencontre, sources de réflexion et d'espoir. La récente projection du film « Parti pour rester », témoignage bouleversant de Mamadou Bah sur sa tragique traversée du col de l'Echelle et son installation à Briançon, nous a rappelé, si besoin était, notre devoir d'accueil et d'hospitalité.

Anaïs et les volontaires de la Ligue de Protection des Oiseaux, animés par l'envie de partager leurs connaissances de la faune et la flore de la réserve Naturelle Régionale des Partias, sont sur le terrain pour veiller au respect des équilibres fragiles et des activités qui cohabitent. Ils sont les gardiens de cet espace, dont les « habitants » ont beaucoup à nous apprendre.

Les cloches des vaches tintent dans les champs, les brebis et leurs berger.es Céline, Antoine et Max sont installés à Puy Saint Pierre et se préparent à rejoindre Puy Saint André pour un nouvel été. Eric, dans son jardin des Terres vivantes, nous régale déjà de ses milles saveurs. Dans chacun des hameaux, les vergers partagés sont en fleurs. Les activités agricoles et pastorales, si précieuses pour le territoire, ont investi leurs quartiers d'été.

L'eau coule à nouveau dans les fontaines, et dans les canaux.

Les travaux de voiries battent leur plein, précédés des nécessaires mises à niveau des réseaux souterrains (eau et assainissement).

Le jardin d'enfants Louise Ferrus est inauguré et rassemble quotidiennement ses riverains.

Le Centre Permanent pour l'Initiative et l'Emploi de la Haute-Durance s'apprête à faucher les sentiers, ni trop tôt, ni trop tard.

Vivre à Puy Saint André, c'est partager tout ça, qu'on soit acteur, spectateur, ou les deux à la fois, encore un peu à l'abris des projets d'aménagements et de développement économique démesurés.

Cette gazette en fait une nouvelle fois la synthèse pétillante. Sa lecture est vivifiante. Je vous la recommande, sans modération.

*Je vous souhaite une bonne lecture.
Estelle Arnaud, Maire de Puy Saint-André*

PUY SAINT-ANDRÉ EN PRATIQUE

CONTACT ET HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

MAIRIE
DE PUY SAINT ANDRÉ
644 Route du Canal
Le Chef-Lieu
05100 Puy Saint André
—
T. 04 92 20 24 26
mairie@puy-saint-andre.fr

Lundi > 9 à 12h
Mercredi > 9h à 12h
Jeudi > 9h à 12h

ÉTAT CIVIL



NAISSANCE

- Merlin, Bruno SCHNEIDER le 19 janvier 2025, fils de Gill SCHNEIDER et Marjolaine, Victorine FLAMMIER.

MARIAGE

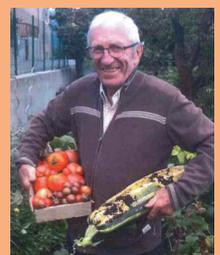
Gaël, Désiré, Albert DESLANDES et Bérangère, Angélique BOCCEDA, le 22 mars 2025.

DÉCÈS

- Joseph, Marcel FERRUS le 27 mars 2025
- Luigi BARTHÉLÉMY le 19 Avril 2025
François HERMITTE le 18 avril 2025



Luigi Barthélémy



Joseph, Marcel Ferrus

FRANCE
SERVICES



France Services
Proche de vous au quotidien

Tous les 1^{ers} jeudis du mois de 9h30 à 11h30.
Sur rdv, prise de rdv au 04 92 45 45 85.
Salle des associations, Mairie du Chef-Lieu 2 ordinateurs :
un pour l'agent France Services et un pour le particulier.
Agents formés par les partenaires représentés dans
l'espace France Services.

HORAIRES DE FS À BRIANÇON :
> Lundi 9h-12h45 > 14h-16h30
> Mardi 14h-16h30
> Mercredi 9h-12h45 > 14h-16h30
> Jeudi 9h-12h45
> Vendredi 9h-12h45 > 14h-16h15

*“Il vaut mieux pomper, même s’il ne se passe rien,
que risquer qu’il se passe quelque chose de pire en ne pompant pas.”*
(les Shadoks)

2 INFORMATIONS IMPORTANTES POUR NOTRE COMMUNE

1 LE TRANSFERT DE COMPÉTENCES EAU POTABLE (AEP) À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Rappel : c’est la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République). Promulgation en août 2015, pour un transfert obligatoire au 01/01/2020. Modification en août 2018, pour un report du transfert obligatoire au 01/01/2026. Modification en octobre 2024 : fin du transfert obligatoire.

Pourtant, le but était de promouvoir une coopération intercommunale, une mutualisation des services et une harmonisation des prix qui amèneraient des économies d’échelle, une amélioration de la qualité du service et, pour les petites communes, un accès à des financements plus importants. La SPL ESHD (Société publique locale Eau Services Haute-Durance) était donc toute trouvée pour ce transfert, d’autant que nous en sommes actionnaires.

Impact pour notre commune :

Pour nous, le but était intéressant, nous permettant d’avoir accès à une compétence dans l’exploitation des réseaux AEP et à une astreinte 365 jours/an, ce qui n’est pas le cas actuellement. Malheureusement, nous ne pouvons prétendre à cette solution. Nous sommes une petite commune et la SPL ne peut pas déléguer une personne dédiée à notre réseau. Nous conservons donc la gestion AEP en attendant des jours meilleurs !

Il faut donc se préparer à affronter des problèmes cruciaux pour l’exploitation du réseau et les tarifs de l’eau : il existe une taxe sur le prélèvement dans le milieu naturel qui est actuellement de l’ordre de 7 000€, partiellement répercutée sur nos factures, et qui va nécessiter des travaux assez importants pour être maintenue à ce niveau. Mais surtout, l’Agence de l’eau vient de mettre en place une nouvelle taxe sur le rendement du réseau, un point sensible : actuellement, celui-ci est d’environ 40%, alors qu’il devrait être de 65% minimum.

2 LES TRAVAUX D’AMÉLIORATION DU RENDEMENT DU RÉSEAU POUR MINIMISER LES TAXES DE L’AGENCE DE L’EAU.

Après avoir réactualisé le schéma directeur de l’eau, nous avons attaqué les travaux préconisés, notamment pour la réduction des fuites, pour gagner des points de rendement. Le changement de la canalisation fuyarde du Clos du Vas se termine, mais les premiers résultats de cette modification ne sont pas encore disponibles.

Nous attaquons, dans la foulée, le remplacement d’une canalisation au chef-lieu, sur l’antenne qui part de la place de la Fontaine et qui rejoint la D35. Nous devrions récupérer encore quelques points de rendement réseau. Cela permettra également de réparer des branchements en très mauvais état.

Dans le même temps, nous allons changer 6 portes sur différents ouvrages, afin de répondre aux consignes de l’ARS sur la vétusté de celles-ci (rouille, fermetures défectueuses) et à la loi Vigipirate (actuellement, nous avons les portes des réservoirs sur alarme intrusion en permanence).

Pour terminer cette année, nous allons refaire un regard en très mauvais état, au coin de la D35 et de la rue du Caire.

Il restera pour la suite (2026 ...) à construire un nouveau réservoir pour Puy Chalvin et à changer les 80 m de canalisation qui traversent le hameau. Ces travaux importants permettront de résoudre les problèmes de fuites et de débit dus au volume insuffisant et à la vétusté du réservoir actuel.

Dans le même temps, et ce point est crucial, il faudra trouver des solutions pérennes pour réduire drastiquement le prélèvement dans le milieu naturel.

Je suis à la disposition de tous les habitants qui désireraient des renseignements complémentaires sur le réseau et son exploitation. Vous pouvez demander un rendez-vous en Mairie.

Michel Camus



COMMISSION

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

TRANSITION TOURISME



En 2022, le PETR du Grand Briançonnais qui regroupe les 36 communes du Queyras Guillestrois, Pays des Ecrins et Briançonnais a été lauréat du Plan Avenir Montagne, dont l'objectif est d'envisager la transition du tourisme pour une offre durable, diversifiée, toutes saisons et respectueuses de la biodiversité et des paysages.

A la demande des offices du tourisme, des stations et des acteurs du tourisme, une étude permettant d'objectiver les changements de pratiques touristiques et les attentes des publics a été menée sur un panel de près de 3 500 citoyens européens et français.

Les conclusions semblent très positives pour notre territoire, dont les acteurs ont une vision d'avenir d'un territoire résilient, habité, durable et attractif en toutes saisons, où l'humain, la nature et l'économie locale sont au cœur du projet touristique.

Une étude économique détaillée permet de mesurer les retombées économiques des activités hors neige.

Enfin, l'étude de marché qui analyse les comportements des clients actuels et futurs est très riche d'enseignements. Tout d'abord, le territoire dispose d'un socle de clientèle fidèle et d'un vivier de prospects mobilisables à travers des offres cohérentes avec leur imaginaire (nature, calme, outdoor, printemps, été).

Il existe une demande forte et assumée pour les activités hors neige et sur plusieurs saisons.

Les habitants semblent mûrs pour accompagner une transition de modèle touristique et de loisirs. Elle est d'ailleurs déjà amorcée, mais appelle à des investissements pour soutenir les complémentarités saisonnières et adapter l'offre aux attentes émergentes.

Des évolutions ont déjà vu le jour sur notre territoire et semblent confortées par cette étude d'ampleur. Bien que la situation climatique, économique et sociale soit préoccupante, le territoire est en possession d'atouts majeurs lui permettant de faire face à ces enjeux.

L'étude sera consultable en ligne sur le site du PETR du Grand Briançonnais, afin que chacun puisse être ambassadeur de son territoire.

Pierre Leroy

DOTATION BIODIVERSITÉ

L'équipe municipale souhaite reverser cette dotation à la Ligue de Protection des Oiseaux, dans le cadre de la co-gestion de la Réserve Naturelle des Partias, pour des actions pérennes :

EN 2025

- Edition d'un dépliant ludique sur la réglementation de la réserve.
- Création de nouveaux panneaux de sensibilisation.

EN 2026

- Mise en place d'un suivi protocolé du lièvre variable.
- Inventaire malacologique, c'est-à-dire des mollusques et gastéropodes, pour en dresser la liste.

EN 2027

- Inventaires participatifs et animations auprès des habitants.
- Ateliers pour les enfants.
- Cycles d'animations et / ou conférences à approfondir.

Luc Chardonnet

AFP

Les 80 génisses de Jérôme Defaux vont bientôt commencer à pâturer, en suivant la pousse de l'herbe, de Pierrefeu au sommet de Serre Chevalier.

Les 1 000 brebis du groupement pastoral de Ratière vont aller de Puy St Pierre à Chauvet, puis aux Partias et au col de la Pisse, en suivant les saisons. Les bergers, Max et Céline, vont revenir pour la 5ème année avec leurs enfants. Ils vont mener avec dextérité leur troupeau en estive. Au cours de vos promenades, si vous passez dans le secteur, contournez bien au large et n'ayez pas de geste brusque envers un chien de protection. Des panneaux explicatifs sont en place aux entrées de la réserve.

Côté Ferme de l'Espérance à Puy Chalvin, il y a toujours chèvres et brebis qui permettent de faire de bons fromages. Et une quinzaine de génisses qui participent à l'entretien des pâturages, autour des hameaux.

Le maraîcher Eric Lo Cicero continue son activité de production de légumes et s'associe avec un nouveau partenaire.

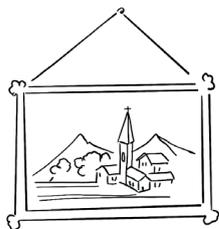
Perrine Kastle met quelques chevaux de son centre équestre à l'Isclé de Prelles dans des pâturages délaissés depuis des années, à côté de Pierrefeu.

Un diagnostic pastoral va être réalisé cette année, 12 ans après le précédent, sur les pâturages du haut, afin de vérifier l'état de l'alpage et l'utilisation qui en est faite, en exigence avec sa situation au sein de la réserve des Partias. Ce nouveau diagnostic intégrera un volet vulnérabilité climatique, car l'alpage présente de larges pelouses d'adret sensibles à la sécheresse, et, dans le contexte de changement climatique actuel, la ressource en eau est un des points clés dans la gestion pastorale.

Luc Chardonnet

COMMISSION

CADRE DE VIE



LA PASSERELLE DE SACHAS

La passerelle de Sachas sur le torrent a dû être retirée car les troncs fléchissaient et risquaient de s'effondrer. L'Office National des Forêts, qui avait réalisé l'ouvrage, l'a donc démonté.

L'ONF ne pouvant financer une nouvelle passerelle, les communes de Puy Saint André et de Saint-Martin-de-Queyrières ont collaboré pour préparer son remplacement. Les devis des entreprises se sont avérés très élevés (environ 30 000 €) et il a été décidé de mener le projet avec les habitants et les services techniques.

Nous avons d'abord déterminé l'endroit le plus favorable pour implanter la nouvelle passerelle, ensuite Luc Chardonnet l'a dessinée et dimensionnée.

Nous allons faire appel aux bénévoles des deux communes pour poser des gabions sur lesquels la passerelle s'appuiera et créer les sentiers d'accès.

L'avant-dernière étape sera réalisée par les employés communaux des 2 communes. Ils couperont les arbres marqués par Julien Michelas, notre représentant de l'ONF, et les mettront en place en travers du torrent. Le platelage et le garde-corps viendront couronner l'ouvrage !

Bertrand Poinsonnet



ECLAIRAGE PUBLIC

RENOUVELLEMENT INTÉGRAL EN 2025

Dans la continuité des démarches engagées pour réduire ses dépenses énergétiques, la collectivité a lancé un programme de renouvellement intégral de son parc d'éclairage public, à l'exception des mâts solaires installés récemment et de ceux déjà renouvelés précédemment à la suite de dysfonctionnements récurrents.

C'est le Territoire d'Énergie des Hautes-Alpes SyME 05 qui a la charge de ce renouvellement, dans le cadre de la compétence qui lui est déléguée.

Le montant total de la dépense engagée sur cette opération s'élève à 38 500 € HT, déduction faite d'une subvention de 50 % dont a bénéficié le Territoire d'Énergie Hautes-Alpes SyME 05.

Tous les hameaux de la commune sont concernés.

Pour mémoire, et malgré la réduction des consommations grâce à l'extinction de l'éclairage public de 23h à 6h, il s'agit du second poste de consommation électrique de la collectivité, juste après le bâtiment qui abrite la Mairie, la bibliothèque et les salles communales.

Pierre Sennery



SOLUTIONS MOTS CROISÉS GAZETTE N° 4/MAI 2022

HORIZONTALEMENT

I-Bigorexiques/II-Omega-Initié/III-UA-Mil/IV-Good Game-IPA-Hip
V-Renoncule-né/VI-Aratoire-fan/VII-Tarte-Gant/VIII-Unie-Manie
IX-ear-dégât/X-(se) Ruer-sil-et/XI-Enlumineur/XI-Estimations

VERTICALEMENT

1-Bougranière/2-Imager-Aune/3-GE (General Electric)-Naturels
4-OGM-OTAN-Rut/5-Rai-Noria-MI/6-Licite-Sim
7-Xi-Pure-Dina/8-Inhale-Melut/9-QI-Gag-RI/10-UTAH-Fana-EO (est-ouest)
11-EI (Entrepreneur Individuel)-Inanité/12-Serpente-Tas

N'hésitez pas à nous envoyer vos commentaires et vos remarques sur le contenu de la Gazette à : accueil@puy-saint-andre.fr

LE BUDGET

LES BUDGETS DE LA
COLLECTIVITÉ EN 2024 ET 2025

LE COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2024

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année 2024.

Le budget 2024 a été voté le 21 mars 2024 par le conseil municipal. Il peut être consulté, sur simple demande, aux heures d'ouvertures de la mairie.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste, tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
 - de contenir la dette sans recours à l'emprunt ;
 - de mobiliser des subventions auprès du Conseil départemental, de la Région, de l'Etat ou de la Communauté de Communes du Briançonnais, à chaque fois que possible.
- Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Le conseiller aux décideurs locaux, Mr BAROLLE Clément, a analysé les comptes de 2020 à 2024, et précise que :

- Les recettes de fonctionnement connaissent en 2024 leur pic de la période.
- Les dépenses de fonctionnement continuent d'être maîtrisées, en restant en deçà de la période 2019-2020, même si, en augmentation par rapport à 2022.
- **Conséquence des deux premiers points : la capacité d'autofinancement est à son meilleur niveau.**
- 2024 est l'année où il y a eu le plus d'investissement.

La commune se constitue donc des réserves matérialisées par une trésorerie qui connaît son sommet sur la période, elle n'a pas d'endettement auprès de banques.

LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget courant d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

→ Pour notre commune, les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre :

- Des redevances d'occupation du domaine public (Orange, ENEDIS, particuliers ou entreprises).
- De la location de terrains à l'AFP, Briançon Béton et Gédimat (ces deux baux ayant fait l'objet d'une renégociation) et des toitures à la SEM SEVE.
- Des revenus des immeubles :
 - locations de 7 appartements communaux (dont 2 supplémentaires créés en 2023, qui génèrent une recette de 13 440 €) et projet de création d'un nouvel appartement dans les combles de l'ancienne école à Puy Chalvin.
 - Location du restaurant d'altitude de Serre Blanc.
 - La cabane de Sachas, reprise en régie, apporte un loyer supplémentaire de 2 500 €.
 - Location de jardins communaux.
- Des redevances du domaine skiable SIVU du Prorel, TLM Saint Chaffrey, recettes fluctuantes liées notamment à la fréquentation des remontées mécaniques.
- Des recettes liées à la refacturation des frais de personnel

communal mis à disposition au budget annexe de l'eau.

- Des remboursements des frais de secours sur pistes.
 - Des impôts locaux (taxe foncière bâtie, non bâtie et taxe d'habitation), qui augmentent de 26% sous l'effet de la majoration de la THRS (Taxe d'habitation sur les résidences secondaires).
 - Des attributions de compensation lors d'un transfert de compétence à l'EPCI.
 - Des dotations versées par l'Etat qui baissent progressivement. Cette année, la commune a perçu une dotation biodiversité de 8 166 €.
- Une nouvelle redevance, CITEO, d'un montant de 6 805 €, a vu le jour. Elle est versée par la CCB aux communes liées par convention pour la gestion de déchets abandonnés.
- Des opérations de travaux de régie réalisées par le service technique, qui deviennent de plus en plus régulières et qui permettent de valoriser le travail en investissement.
 - De la vente de terrains communaux pour 135 525 €, avec une sortie de l'actif de 48 497.12 € et une plus value de 87 027.88 €.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2024 REPRÉSENTENT 797 692.75 €

→ Les dépenses de fonctionnement sont constituées de

- L'entretien et les consommations des bâtiments communaux, des véhicules, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les maintenances diverses, les assurances, la taxe foncière, les frais d'administration, les prestations de secours sur pistes, les

frais de formations, les subventions versées aux associations, les indemnités des élus et les intérêts des emprunts à payer lorsque la commune a contracté un emprunt, ce qui n'est pas le cas de la commune de Puy Saint André.

On relève une hausse des dépenses de fonctionnement sur les charges à caractère général, notamment sur les postes énergie électricité bâtiment et éclairage public.

La commune a contractualisé avec un économiste de flux, par l'intermédiaire de l'agence départementale IT 05, pour être accompagnée dans une analyse des consommations énergétiques. A noter également : une dépense supplémentaire de 25 410 € pour l'achat de forfaits ski jeunes.

La mise à disposition du personnel du service urbanisme de la Communauté de Communes du Briançonnais est imputée sur les charges de personnel également. En 2024, il a été réglé 2023 et 2024.

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2024 REPRÉSENTENT 483 566.01 €.

Les rémunérations des agents correspondent généralement à 50% des dépenses réelles de fonctionnement (216 659.24 €).

Pour finir, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue **l'autofinancement**, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

→ Les dotations de l'Etat.

Les dotations de l'Etat sont de 66 853.08 €

et subissent chaque année une baisse régulière.

À compter de 2024, la commune perçoit la dotation biodiversité.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions à caractère exceptionnel. En comparaison avec le budget d'un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule...

→ Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux, soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. Des projets ont vu le jour en 2024, dont notamment l'aménagement de l'aire de jeux du Clos du Vas et l'acquisition d'un nouvel engin de déneigement.

- en recettes, deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales, telles que les recettes perçues en lien

avec les permis de construire (Taxe Aménagement), et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus et les ventes de biens.

Il est également possible de récupérer en recette l'autofinancement qui se dégage du fonctionnement.

Pour 2024, peu de subventions ont été perçues. En effet, les projets n'étant pas terminés ou facturés, elles seront perçues en 2025.

LE COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2025

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril, l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Le budget 2025 a été voté le 24 mars 2025 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

→ Pour 2025, il est prévu de demander les subventions des projets finalisés en 2024 : approximativement 165 200 €

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2025 REPRÉSENTENT 1 170 241.04 €, COMPRENANT LE REPORT DE 2024 DE 510 975.04 €.

Les dépenses de fonctionnement 2025 représentent 1 170 241.04 €, comprenant un virement à la section d'investissement de 556 017.88 €. Un des contrats administratifs sera modifié pour assurer la gestion et l'animation du café - bibliothèque à raison de 7h / semaine.

Les taux des impôts locaux pour 2025 concernant les ménages ne changent pas, à l'exception de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires qui rattrape la moyenne départementale :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 40.61%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 82.87%
- Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires) : 10.82%

Les principaux projets de l'année 2025 sont les suivants :

- Acquisition de terrains : 19 019,76 €.
- Aménagement village : 45 000 €.
- Réhabilitation de bâtiments communaux : 10 000 €.
- Vergers / Plantation d'arbres : 2 000 €.
- Création d'un appartement dans les combles : 190 000 €.
- Véhicule de déneigement à usage pluriel : 2 000 € options.
- Éclairage public : 70 000 €.
- Matériel informatique, technique et mobilier : 50 198,12 €.
- Voirie : 220 000 €.
- Mairie aménagement intérieur (régie) 5 000 €.
- Réhabilitation des appartements communaux : 5 000 €.
- Terrasse du restaurant de Serre Blanc : 20 000 €.
- Accessibilité : 30 000 €.
- DECI : 5 000 €.
- Aménagement de la bibliothèque - café : 5 000 €.

Les subventions d'investissements prévues :

- De l'Etat : 50 000 € pour le projet de place centrale du Clos du Vas.
- De la Région : 6 300 € pour les Partias et l'aménagement du local technique du bas.
- Du Département : 6 300 € pour les travaux de voirie 2023.
- De la CCB : 34 550 € pour le cabanon des jardins partagés, des mâts photovoltaïques au Clos du Vas et le projet de place centrale du Clos du Vas.



1. JARDINS ET VERGERS MUNICIPAUX



Lors du mandat municipal précédent, l'équipe en place s'est attachée, entre autres, à répertorier les « biens vacants sans titre ni maître ». La commune a ainsi pu réintégrer environ 23 ha dans son patrimoine. Ces terres sont un bien commun précieux et la municipalité actuelle a désiré mettre en valeur une partie de ces surfaces, dans le but d'aller vers une plus grande autonomie alimentaire de ses administrés, une redynamisation des sols et plus de biodiversité.

2. LE NOUVEAU JARDIN D'ENFANTS LOUISE FERRUS

Inauguré le 24 mai, le nouveau Jardin d'enfants au Clos du Vas porte désormais le nom de Louise Ferrus, la dernière institutrice de Puy Saint André. Son fils, René Ferrus, signe ici un petit texte pour lui rendre hommage.

“Louise Ferrus est née au pays de la Meije, dans le foyer d'Eugène et Lucie Jacob, respectivement agriculteur et institutrice. Elle a grandi au hameau des Hières et a été élève à l'école primaire de La Grave. Son BEPC en poche, elle va suivre, pendant trois ans, les cours de l'Ecole normale d'institutrices de Briançon. Dans cet établissement, les jeunes qui se destinent à l'enseignement viennent compléter leur instruction et s'initier aux méthodes d'enseignement. Elle est ensuite amenée à effectuer plusieurs remplacements aux Guibertes et aux Fréaux, avant d'intégrer son premier poste à Puy Chalvin, à l'automne 1947. C'est là qu'elle rencontre et épouse Rémi Ferrus. En 1955, suite à la fermeture de l'école de Puy Chalvin, elle est nommée à Puy St André. En 1963, Rémi met un terme à ses activités d'agriculteur et Louise demande sa mutation. Sa carrière se poursuit et s'achève à Embrun.”

Plusieurs actions ont vu le jour :

Création de 4 vergers communaux : le Verger des noisettes au Clos du Vas, le Verger du Serre et le petit Verger du noyer au chef-lieu et le Verger du facteur à Puy Chalvin. Il faut ajouter à cela, les opérations de parrainage d'arbres fruitiers. Ces vergers représentent une surface totale de 4 050 m². Depuis 2021, nous y avons planté plus de 100 arbres qui sont entretenus par des bénévoles de la commune (vous pouvez vous joindre à nous).

Création de potagers sous diverses formes :

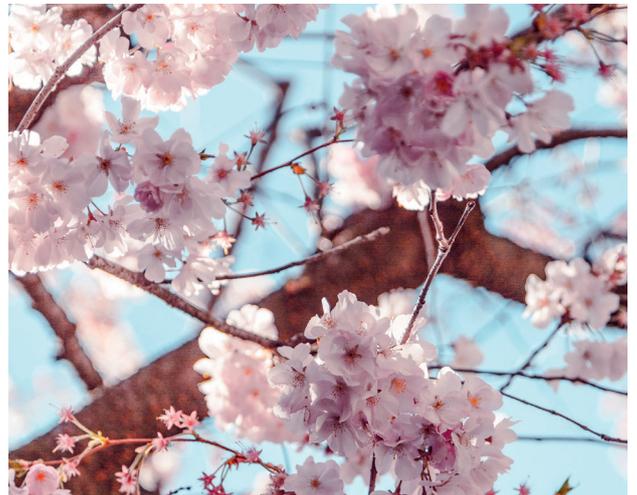
1. Attribution de terrains à des groupes de jardiniers déjà constitués et qui cultivent soit par lots séparés, soit tous ensemble, en se répartissant la production (Jardins des voisins du Clos du Vas). Surface concernée : 1 200 m² pour 10 familles.

2. Attribution d'un terrain au collectif des Silènes qui gère un jardin partagé (surface de 3 100 m²), où tous les habitants peuvent venir participer au jardinage, apprendre de nouvelles techniques et profiter des animations qui auront lieu sur ce site 1 ou 2 fois / an.

3. Attribution de parcelles pour un potager individuel conventionné avec 8 familles, pour une surface de 2 500 m².

Tous ces potagers sont sous convention avec la mairie. La surface occupée actuellement est donc de 10 850 m², plus d'un hectare ! Nous souhaitons poursuivre dans ce sens et si vous êtes intéressés par un lopin de terre à cultiver seul ou ensemble, n'hésitez pas à vous rapprocher de la mairie.

Véronique Jalade



3. GREFFE ET TAILLE

Une troisième formation de greffe et taille des arbres fruitiers a eu lieu à Puy Saint André, le 1er mai, grâce au concours de l'association nationale des Croqueurs de Pommes. Cela nous a permis de vérifier que les vergers participatifs de la commune étaient bien portants. Une opération de greffage de cerisiers sur merisiers sauvages est prévue le samedi 6 septembre. Le prélèvement de greffons aura lieu la veille.

Nous vous attendons nombreux. Donc, à vos agendas !

Véronique Jalade

LES ASSOCIATIONS



• Quoi de neuf à la bibliothèque ?

La bibliothèque, c'est bien plus qu'un lieu de lecture ou de rencontre ! Tout au long de l'année, elle propose aussi des animations et événements ouverts à tous les habitants du village.

Lors de la Nuit de la chouette, le 15 mars, nous avons appris à reconnaître la chouette de Tengmalm et la chevêchette d'Europe, grâce aux services civiques de la Réserve des Partias. Après une balade d'écoute nocturne, nous avons partagé un bol de soupe bien chaud dans une ambiance conviviale.

Fin avril, nous nous sommes plongés dans l'histoire fascinante des canaux du Briançonnais. Autrefois construits par nécessité pour irriguer les cultures, ces ouvrages remplissent aujourd'hui nos nappes phréatiques.

Début juin a eu lieu la projection de "Parti pour rester", un court métrage artistique, philosophique et émouvant, qui dresse le portrait d'un migrant installé à Briançon, avec la présence des auteurs, ainsi que plusieurs intervenants spécialistes du sujet.

« Depuis 50 ans, la température de notre région a augmenté deux fois plus vite que la moyenne mondiale. Et les projections climatiques sont loin d'être rassurantes... ». Claire est partie à la rencontre des habitants pour imaginer avec eux le futur dans notre région. Le 9 juillet, venez découvrir ce récit à travers un docu-fiction sonore, accompagné d'une exposition de photographies pour une immersion totale dans le passé... et peut-être l'avenir.

Puis, rendez-vous le samedi 30 août pour La Nuit de la chauve-souris ! Venez explorer le monde mystérieux de ces fascinants mammifères nocturnes. Rudi, notre spécialiste local, vous fera découvrir les espèces présentes sur notre territoire, avant une sortie d'écoute sur le terrain, à l'aide de ses appareils d'écoute.

Et vous ? Connaissez-vous un passionné du territoire ou un sujet qui vous intrigue et que vous aimeriez voir exploré ?

Passez nous voir à la bibliothèque pour en discuter !

Les bénévoles de la Biblio



ASA (Associations syndicales autorisées).

Les ASA sont assimilées à des établissements publics contrôlés par l'État, avec une grande implication des collectivités locales. Elles œuvrent dans un but d'utilité privée, sous la tutelle du préfet. Leur comptabilité (recettes et dépenses) est exécutée par le trésor public.

Après l'assemblée générale du mois de mars 2025, un nouveau bureau a été élu : M. Daniaud Francis devient président, suite à la démission de M. Barneoud-Rousset Yves. M. Peyron Jean luc devient vice-président et les autres membres du conseil syndical sont : M. Feuillassier Denis, M. Béraud Christophe, M. Lo Cicéro Eric, M. Garcia Gérard, M. Delmas Philippe et M. Faure-Geors Henri.

Nous remercions M. Barnéoud-Rousset pour son dévouement et son engagement durant toutes ces années et merci d'avoir fait fonctionner tout un système informatique imposé par l'administration.

Pour rappel :

L'ASA de Puy Saint André a la responsabilité de trois canaux porteurs (canal de la Cime, canal du Dessou et canal Moulin Bertrand). Les canaux porteurs font partie du domaine Public de l'ASA. À ce titre, ils sont inaliénables et imprescriptibles.

Tous les propriétaires de Puy Saint André sont obligatoirement des adhérents de l'ASA et doivent s'acquitter d'une redevance annuelle, pour contribuer à l'entretien et à l'amélioration des divers canaux et de ses ouvrages.

Pour toute modification de votre situation patrimoniale (vente, donation), vous devez informer votre ASA par l'intermédiaire de votre notaire.

A savoir, les canaux porteurs Peyras, Filioles, disposent normalement sur l'une de leurs berges d'un chemin permettant aux arrosants de suivre l'eau. Une servitude de passage frappe les propriétaires qui se trouvent en amont des autres parcelles arrosables par ce même canal.

Toutes modifications sur les différents canaux, Peyras, ou Filioles, ne peuvent être entreprises qu'après avoir consulté le responsable de l'ASA.

Rappelons qu'un branchement permanent d'un tuyau d'arrosage dans un canal, peut-être débranché sans préavis, à tout moment, si cela crée des perturbations sur le réseau.

L'eau dans un canal doit pouvoir s'écouler sans obstacle, il est donc recommandé à tous de ne pas édifier de barrage ou de manœuvrer les vannes de régulation et de répartition. Le trop-plein d'un bidon de décantation doit être renvoyé immédiatement dans le canal, et non dans un pré ou autres.

La mise en eau des canaux porteurs se fait chaque année vers la mi-mai, aussitôt les corvées terminées. L'eau coule dans votre canal parce que des bénévoles participent, chaque année, à la « corvée ». Malgré son appellation, c'est une manifestation conviviale. N'hésitez pas à vous porter volontaire pour une demi-journée d'entretien (voir les dates de celles-ci sur les panneaux d'affichage, sur le site de la Mairie, ou petit mot dans les boîtes aux lettres).

Pour toutes autres questions, veuillez vous rapprocher de l'ASA.

Les responsables du bureau de l'ASA œuvrent pour tout le monde, et ne sont que des bénévoles.

LES AMIS DES COMBES



LES AMIS DES COMBES ont fêté leur cinquantenaire l'année dernière, preuve de la vitalité de l'Association qui, sans son président Lucien AGRESTI n'aurait pas vu le jour...

Mais qui est donc Lucien AGRESTI ? Pour ceux qui ne le connaîtraient pas encore, il est utile d'en faire un court portrait. Lucien est né en 1943, au sein d'une famille d'immigrés italiens attirée par les possibilités de travail dans la cité minière

de Biver, à Gardanne.

Il a donc côtoyé, dès son plus jeune âge, les travailleurs de la mine, puis est descendu dès 14 ans au fond des galeries. C'est là qu'il a connu cette ambiance de camaraderie solidaire face aux difficultés et dangers de l'exploitation minière.

Rapidement, Lucien s'intéresse à l'électromécanique et se forme au métier d'électricien pour, en 1971, devenir professeur de Lycée Professionnel. Ses qualités d'animateur y font merveille et, avec l'aide de l'Association Sainte Barbe patronne des mineurs ainsi que du Secours Populaire, il permet aux jeunes de découvrir la montagne et utilise pour cela l'ancien presbytère, au confort sommaire, devenu La Kimpina.

Ce fut l'origine des « Amis des Combes ».

Lucien AGRESTI et son épouse Renée, séduits par le site des Combes, font l'acquisition d'un chalet en ruines, le restaurent et l'aménagent avec l'aide de jeunes Gardannais. Le chalet deviendra vite un lieu de séjours et de rencontres.

Pour des jeunes « un peu perdus », dont l'univers quotidien se résumait aux alentours de Gardanne, ce fut une découverte extraordinaire.

Organisateur, habitué au « vivre ensemble », Lucien mena amicalement, été comme hiver, cette petite collectivité sur les sommets alentours des Combes.

Quelques décennies plus tard, les souvenirs ressortent encore lors des veillées...

Et puis, on ne saurait passer sous silence les nombreux travaux d'intérêt collectif : entretien des canaux, travaux d'adduction d'eau et de la Chapelle des Combes, toujours sous la direction bienveillante de Lucien... sans oublier bien sûr son engagement total pour la préservation du site des Partias.

Que dire de plus ?... Depuis 1974, Lucien AGRESTI est un bon président.

Denis Hede

LES FRAIRIES



AUTOUR DE SAINT ROCH



La fête du hameau des Combes pour la St Roch aura lieu le samedi 16 août, avec sa traditionnelle messe, suivie d'un apéritif offert à tous par l'association « Autour de St Roch ».



L'association fête cette année son dixième anniversaire.

Le programme de la journée n'est à ce jour pas clairement établi, mais il sera possible à ceux qui le souhaitent de se joindre à nos adhérents et habitants du hameau des Combes pour un pique-nique et profiter des grillades qui leurs seront proposées moyennant une participation.

Dès aujourd'hui, inscrivez cette date dans vos agendas.

Gérard Barnéoud

Chers habitants,
Nous avons le plaisir de vous faire un retour sur le **Carnaval des Enfants**, qui a eu lieu le dimanche 23 mars. Malgré une météo pluvieuse, l'après-midi a été remplie de joie, de rires et de couleurs ! Les enfants, déguisés et maquillés, ont participé avec enthousiasme au grand défilé et ont savouré un délicieux goûter composé de gaufres et de crêpes, avec un chocolat chaud.

Ne manquez pas nos traditionnelles fêtes de l'été, notamment le 14 juillet, la fête de Puy Chalvin et la fête de l'automne. Participer à ces événements dynamise notre commune, en favorisant la convivialité et en créant des souvenirs inoubliables.

L'été approche à grands pas, et avec lui, une série d'événements qui promettent d'être aussi divertissants qu'enrichissants !

Un grand merci à tous ceux qui contribuent à faire de ces événements des moments mémorables!

Restez à l'écoute pour plus d'informations sur ces festivités et d'autres surprises à venir...

À très bientôt,

Le Comité des Fêtes de votre Commune



1. L'ÉCOLE DU PINET

Les enseignantes tiennent à remercier, au nom des élèves, les aînés de la commune de Puy Saint André, qui ont fait le choix d'un don aux écoles à Noël, à la place d'un bon culturel ou d'un panier garni. Ces dons ont été répartis entre les trois classes, afin d'aider à financer les activités, les sorties et le voyage scolaire. Elles remercient également la commune pour sa subvention qui a aidé à financer le voyage scolaire à Palavas-Les-Flots.

Cette année, l'activité phare de la classe maternelle a été un projet rando-neige, en collaboration avec Anne-Claire DROMZÉE, accompagnatrice en montagne, sur le thème «vivre la montagne en hiver». Le cycle de 5 sorties s'est terminé par une journée raquettes sur Vallouise. Chacune des sorties a été enrichie de contes, d'activités et de séances de sensibilisation à la préservation des espèces naturelles.

Enfin, le 21 mars, les élèves de maternelle ont fait une sortie «baby-musher», pour expérimenter la conduite d'un traîneau à chiens, et ont visité Igloo Pelvoux.

Les élèves, du CP au CM2, sont partis 5 jours en voyage scolaire à Palavas-Les-Flots, du 31 mars au 04 avril, sur le thème de l'étude du milieu marin et des activités de ce secteur.

Les élèves y ont découvert l'environnement particulier de la Camargue (élevage de chevaux et de taureaux, mas conchylicole, seaquarium, visite du port de pêche, du phare et de la lagune, land art, sauvetage en mer...). Cette expérience a été très riche.

Les classes de cycles 2 et 3 ont participé à «Si on chantait», un projet musical qui rassemble les élèves des écoles du territoire briançonnais, en partenariat avec l'équipe pédagogique du Conservatoire du Briançonnais. Ce projet se veut inclusif et intergénérationnel, avec la participation de l'IME de Briançon et d'une chorale de personnes du troisième âge.

Cette onzième édition de «Si on Chantait» porte sur le thème de l'Humour. Les participants chanteront ensemble 9 chansons, plus une introduction adaptée de Julien Clerc «Si on chantait».

Pour préparer cet événement, deux interventions ont eu lieu à l'école du Pinet : une de la danseuse et professeur de danse Manon HAMITI, afin de travailler la chorégraphie qui accompagnera la chanson «Super Mamie» d'Aldebert, et une de Petra DUEZ, intervenante au Conservatoire, pour caler le beatbox de la chanson «La mouche» d'Hélène Bohy.

Le spectacle gratuit et ouvert à tous a eu lieu le vendredi 20 juin, au parc de la Schappe.

Pascale Koller

2. L'ÉCOLE DE SAINT-BLAISE

Une année scolaire à l'école de Saint-Blaise :

En Éducation au Développement Durable, les élèves ont bénéficié du projet «Changement climatique et enjeux locaux», financé par la CCB, en partenariat avec l'association Environnement et Solidarité, avec trois interventions sur l'année : Climat et énergie, Mobilité et Cycle de l'eau domestique. Dans ce même domaine, l'association «L'écho des sources» est intervenue sur la réduction des déchets : autour du papier pour les CP-CE1 et du compostage pour les CE2-CM1-CM2. Enfin, le 27 juin, toute l'école partira en sortie scolaire à la journée, en lien avec le thème de l'énergie, pour un tour du lac de Serre-Ponçon en bateau et une visite du Muséoscope du lac à Rousset.

Les CE2-CM1-CM2 ont travaillé, tout au long de l'année, autour d'un projet coopératif associant Fablab et jeux coopératifs. Ils ont utilisé les différents outils du FABLAB : une scie à chantourner, une imprimante 3D, une machine à coudre et une découpeuse de précision pour fabriquer un jeu de société et des pièces d'échec géantes à utiliser dans la cour de récréation.

Ils continuent leur travail autour de la coopération avec des activités régulières et les conseils d'élèves, aidés par l'Office de la Coopération à l'École.

Pour Noël, l'APE «Les p'tits balaises» a offert aux enfants et à leurs familles un spectacle «Aventure de caillou» qui a eu lieu à la Maison de la géologie.

En cette fin d'année scolaire, l'école participera à «Si on chantait», sur le thème de l'humour. L'événement aura lieu le 20 juin 2025, au parc de la Schappe. Pour s'y préparer, les élèves chantent en chorale une fois par semaine. Ils chanteront aussi pour la fête de l'école, le 17 juin, avec un groupe de musiques actuelles.

Toute l'école remercie chaleureusement l'APE « les p'tits balaises » qui organise des actions tout au long de l'année et finance en grande partie ces projets, ainsi que les aînés de la commune de Puy-Saint-André pour leurs dons à la coopérative scolaire.

Alice Rozan



QUOI DE NEUF AUX PARTIAS



Nouvelles recrues : Lola et Adèle

Lola : ayant opté pour une formation pratique, j'ai entamé mon cursus par un BTS Gestion et Protection de la Nature dans le Nord-Finistère, puis continué en Licence professionnelle sur les milieux naturels (MINA) à Besançon, en alternance dans les Vosges auprès du CEN Lorraine. J'avais alors en charge les suivis ornithologiques sur deux réserves naturelles (suivis IPA notamment). Passionnée par les milieux boréo-montagnards et les espèces qui les peuplent, j'ai à cœur d'apprendre à mieux les connaître et de participer à leur protection.

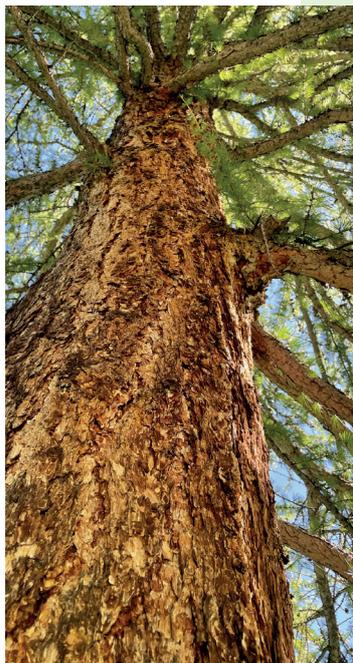
Adèle : après une formation d'ingénieure spécialisée en environnement, j'ai choisi d'approfondir mes connaissances en me spécialisant dans la conservation de la biodiversité, à travers un master en Biodiversité, Écologie et Évolution, à l'Université d'Aix-Marseille. Je cherche aujourd'hui à mettre mon énergie au profit de la protection de la biodiversité alpine.

Nous sommes très enthousiastes à l'idée de contribuer aux actions de protection de la biodiversité, de participer aux projets locaux, et de faire votre connaissance prochainement sur les sentiers !



LES PREMIERS SUIVIS DANS LA RÉSERVE

- Les petites chouettes de montagne : passage à la tombée de la nuit, protocole d'écoute.
- Prospection des crottiers de Tétràs Lyre pour délimiter les zones de quiétude pour l'hiver prochain.
- Suivi de l'évolution phénologique des mélèzes d'Europe et sorbiers des oiseleurs avec le programme Phénoclim.



Campagne de sensibilisation hivernale sur le dérangement humain et les zones de quiétude du Tétràs Lyre

Durant les vacances d'hiver, du 18 février au 2 mars, 18 matinées de sensibilisation hivernale à la quiétude du tétras-lyre ont été menées sur la Réserve Naturelle Régionale des Partias. Pour réaliser cette opération, l'équipe de la réserve et 6 bénévoles se sont mobilisées, se relayant chaque matin sur un stand à la sortie du hameau des Combes, dans l'objectif d'informer les visiteurs sur la fragilité de cette espèce en période hivernale et sur l'importance de respecter la réglementation pour éviter de perturber sa tranquillité.

Au total, 329 visiteurs ont été sensibilisés au cours de ces matinées.



Prochainement



Comptage au chant des Tétràs Lyres et des Perdrix bartavelles.

22 JUIN

Fête des Partias

JUILLET

Comptage des marmottes des Partias



13^{ème} comité consultatif

Vendredi 7 mars s'est tenu le 13^{ème} comité consultatif de la RNR des Partias. Ce rendez-vous annuel rassemble tous les acteurs : gestionnaires, partenaires, financeurs et usagers de la réserve.

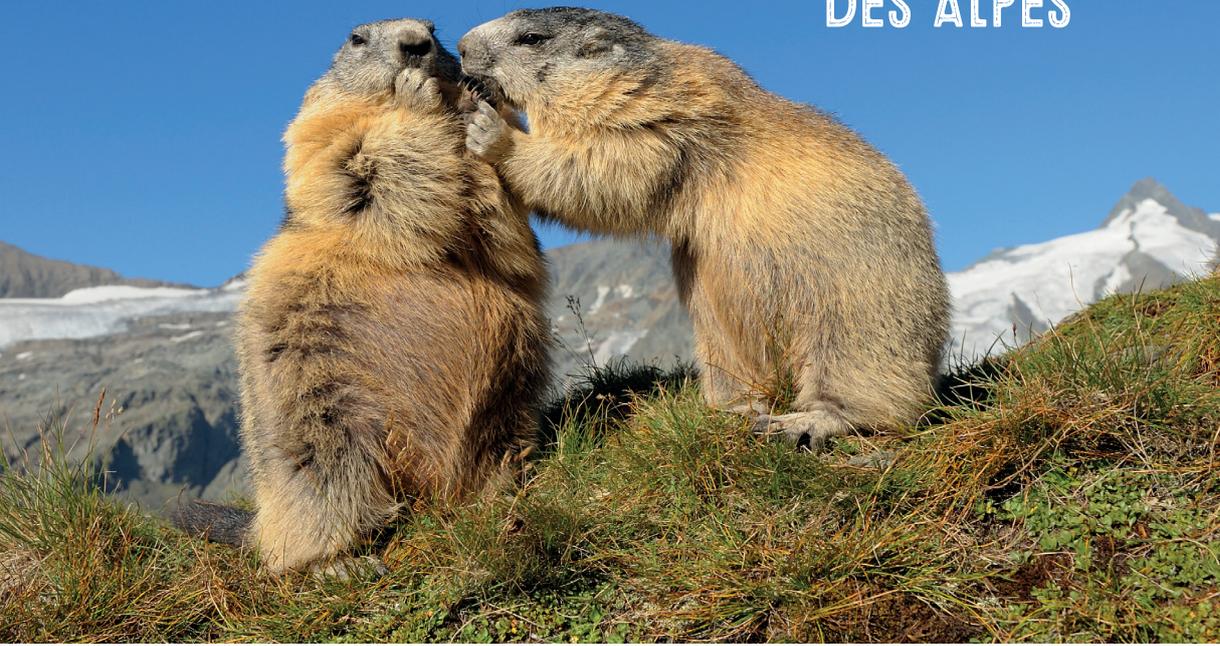
La réunion était animée par l'équipe de la réserve, dont la LPO PACA et la commune de Puy Saint André sont les co-gestionnaires.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département des Hautes-Alpes (DDT), l'Office National des Forêts, le Parc des Ecrins, la Société de Chasse de Puy Saint André, l'association Les amis des Combes, le Club des Sports de Puy-Saint-Vincent - La Vallouise, Arnica Montana, l'Association Forêts Alpines, le Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes-Méditerranée, l'INRAE, ainsi que des éleveuses et bergers étaient présents lors de cette matinée. À l'ordre du jour: le bilan des actions menées en 2024 sur la réserve a été présenté et suivi de sujets à discuter, notamment concernant le Grand Trail des Ecrins ou encore le pastoralisme sur la RNR.

ZOOM SUR...

LA MARMOTTE DES ALPES

Symbole attachant des montagnes par sa silhouette ronde et sa posture curieuse, la marmotte des Alpes (*Marmota marmota*) est bien plus qu'un simple habitant à quatre pattes de la Réserve Naturelle des Partias. Derrière cette apparence sympathique, se cache une espèce étonnamment complexe, dotée d'une organisation sociale structurée et d'un rôle écologique essentiel dans les milieux alpins.



Une montagnarde parfaitement adaptée

Son habitat idéal ? Un sol meuble pour creuser ses terriers, une vue dégagée pour repérer les prédateurs et une bonne densité de plantes pour se nourrir. Elle creuse de véritables systèmes de galeries de terriers, qu'elle utilise tout au long de l'année mais qui lui sont surtout utiles en hiver, puisqu'elle y passe presque la moitié de l'année à dormir, entre octobre et avril. Durant ce long sommeil, son métabolisme ralentit drastiquement et elle survit grâce aux réserves de graisse accumulées pendant l'été.

Une vie de famille

La marmotte vit en groupe familial sur un territoire d'environ 1,4 hectare, délimité grâce à un marquage odorant et défendu vigoureusement. Le couple dominant y élève ses petits dans une organisation sociale bien rodée. Dès avril, la reproduction commence et après un mois de gestation, la femelle met bas à 2 à 7 petits.

Une routine rythmée par les saisons

Herbivore, la marmotte se nourrit surtout de plantes à fleurs. Dès sa sortie du terrier, elle passe ses journées à brouter intensément pour reconstituer ses réserves. A partir de juillet, elle consacre plus de temps à la vigilance, car elle est une proie convoitée pour l'aigle royal et le renard. Quand une marmotte repère un danger, elle pousse un sifflement strident et tout le groupe disparaît dans le terrier. Mais ces cris varient selon le type de menace : un seul coup bref pour un danger aérien, et de nombreux cris répétés pour un prédateur terrestre.

Une espèce sous pression

Le réchauffement climatique bouleverse profondément le cycle de la marmotte : moins de neige, donc un terrier moins isolé en hiver, des plantes moins abondantes et nutritives en été, des températures trop élevées qui compliquent la régulation thermique...

À cela s'ajoutent la fragmentation des habitats, le recul du pastoralisme et la fréquentation humaine qui perturbe ses activités. Résultat : une réduction de la reproduction et une baisse du poids des individus.

Malgré sa discrétion, la marmotte joue un rôle clé dans l'écosystème alpin. En aérant le sol par ses galeries et en y déposant du fumier, elle enrichit la terre et favorise certaines plantes rares. Ses anciens terriers deviennent des abris pour d'autres espèces, et elle-même constitue une ressource alimentaire pour plusieurs prédateurs.

Si vous croisez une marmotte, observez-la en gardant vos distances, en silence. Ne la nourrissez pas, elle n'a besoin que de son environnement pour vivre. En restant discrets, nous lui permettons de continuer sa vie paisiblement, au cœur de cet espace protégé.

Un suivi des marmottes sera proposé avec vous, habitant.es de Puy Saint André, pour venir les dénombrer !

POUR PARTICIPER ET EN SAVOIR PLUS :

La RNR a sa propre page Facebook dédiée à la RNR Partias ! Vous y découvrirez encore plus d'actualités sur la vie dans la Réserve ! www.facebook.com/rnrpartias ainsi qu'une page instagram : [reserve_partias](https://www.instagram.com/reserve_partias) (quizzes, actualités, photos de la réserve...)

Pour avoir des nouvelles de la RNR plus détaillées et complémentaires à la Gazette : contactez-nous pour vous inscrire à la newsletter RNR Partias trimestrielle !

Pour être informés de nos actions participatives (comptages, chantiers nature, etc.) : inscrivez-vous sur la liste des bénévoles volontaires pour la RNR !

Des affiches sont mises régulièrement au niveau de la mairie pour les actions participatives.

LPO

hautes-alpes@lpo.fr
04 92 21 94 17

MAIRIE DE PUY SAINT ANDRÉ :

mairie@puy-saint-andre.fr
04 92 20 24 26

Retrouvez les actus, rapports d'études, bilans et toute la documentation sur la Réserve
: paca.lpo.fr/partias

A BIENTÔT SUR LES SENTIERS...

Anaïs, Fanny, Adèle et Lola,
L'équipe de la Réserve

LES SERVICES TECHNIQUES : NOIR C'EST NOIR

Je prends ma plume pour vous parler de goudron ! L'enrobé des routes n'est beau que sous la neige ! Mais pour rouler avec nos voitures, il faut enlever cette f..... neige. Et à force de le faire, le bel enrobé n'est plus qu'une somme de nids de poule.

Et tout recommence ...

De plus, les coûts sont exorbitants. Mais grâce aux seules subventions de la CCB accordées et au financement communal, trois sites pourront être traités.

Au chef-lieu : la Route des Moulins vers le Villaret (+ de 30 ans), la Rue des Tenailles (+ de 30 ans). Au Clos du Vas : l'Impasse du Guy à son extrémité (jamais fait).

Les travaux se dérouleront cet été, sachant qu'il faudra les coordonner avec des remises en état d'assainissement et d'eau potable.

Alain Prouvé

NB : le bon revêtement d'une route n'est pas synonyme de plus grande vitesse. Merci.



Placard ancienne école

TRAVAUX EN IMAGES

Travaux combles



URBANISME

DECLARATIONS PREALABLES :

DP 0051072500001

CAMUS Michel

Champ Guy - Installation de panneaux photovoltaïques en toiture - Arrêté de non opposition avec prescriptions le 05/02/2025

DP 0051072500002

SCV Domaine Skiable

Chauvet d'en Haut

Réalisation d'un garde-corps

Arrêté de non opposition le 05/02/2025

DP 0051072500003

Mairie de Puy Saint André

Puy Chalvin

Création d'ouvertures en façades

Annulation de la demande le 31/03/2025

DP 0051072500004

POINSONNET Bertrand

Le Chef-Lieu

Installation de panneaux photovoltaïques en toiture - Arrêté de non opposition avec prescriptions le 03/04/2025

DP 0051072500004

HEDE Denis

Les Combes

Pose de bardeaux de mélèzes en toiture

Arrêté de non-opposition avec prescriptions le 14/04/2025

PERMIS DE CONSTRUIRE :

PC 00510724H0002

ROCCA Paul

Le Chef-Lieu

Réhabilitation d'une construction avec changement de destination, démolition partielle, aménagement paysager et stationnement - Arrêté d'accord valant démolition partielle avec prescriptions le 17/02/2025

PC 0051072500001

Mairie de Puy Saint André

Puy Chalvin

Modification d'ouvertures en façades

Annulation de la demande le 05/02/2025

L'URBANISME

MODIFICATION N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

La commune de Puy Saint André compte près de 30 % de logements en résidences secondaires et souhaite se saisir des prérogatives que lui ouvre l'application de la loi n°2024-1039, dite Loi Le Meur, pour délimiter, au sein de son PLU, des secteurs où les constructions nouvelles de logements seront soumises à une obligation d'usage au titre de résidence principale.

La mairie, toujours dans un souci de répondre au **besoin grandissant de logements pour la population locale**, s'est engagée avec 4 autres communes du bassin briançonnais (Puy Saint Pierre, Cervières, Val des Prés et Névache) dans le programme Village d'Avenir pour solliciter un accompagnement de la Préfecture sur la mise en œuvre d'une offre de logement permanent à l'échelle de petites communes.

Il en résulte un programme d'aménagement et une feuille de route détaillée, dont l'opportunité de repenser les OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) et en particulier l'OAP de la zone AU (À Urbaniser) "Derrière le Puy", afin d'en faciliter la sortie opérationnelle. En raison de sa situation en centre bourg et du fait que la commune possède plusieurs terrains au sein

du périmètre de cette zone AU, ce secteur relève d'un intérêt stratégique pour l'action communale en faveur du logement permanent.

La feuille de route de l'accompagnement Village d'Avenir a mis également en relief l'opportunité que pouvait représenter l'habitat léger (résidences démontables constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs) qui permettrait de répondre aux attentes d'une partie de la population locale en recherche d'un nouveau mode d'habitat plus sobre et plus réversible.

La mairie souhaite également accompagner un projet d'expérimentation d'un fournil solaire, déplaçable et réversible, porté par une habitante de la commune qui souhaiterait rapatrier ainsi son activité de boulangère (actuellement sur une autre commune) sur Puy Saint André. Pour cela, la mairie envisage de créer un STECAL sur un terrain communal qu'elle pourrait ainsi louer ou mettre à disposition pour ce projet innovant, sobre et réversible.

Ainsi, la commune a engagé une procédure de modification de droit commun du PLU.

LA RECETTE DE SYLVIE

CONFITURE DE TRÈFLES



Mes ingrédients

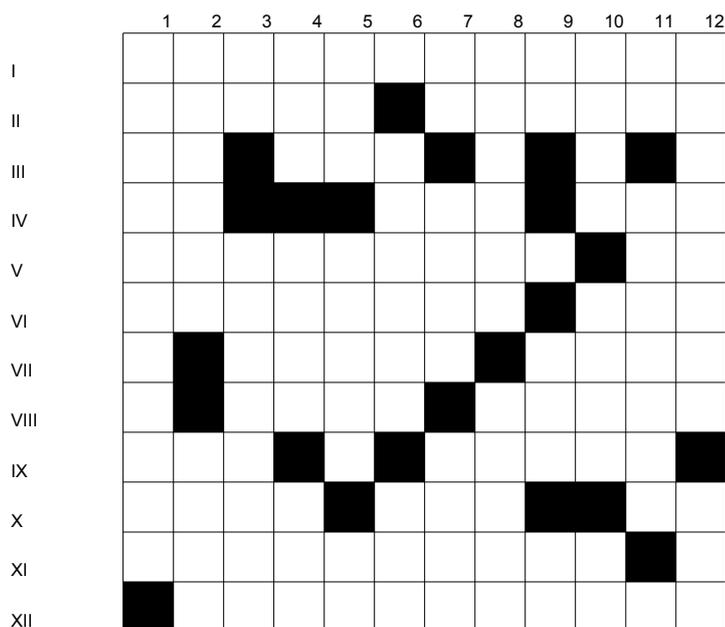
- 500 gr de fleurs de trèfle
- 1 kg de sucre
- eau

Préparation

- Laver les fleurs et enlever toute partie verte.
- Mettre le sucre dans une casserole, le couvrir d'eau et faire chauffer doucement. Le sucre se transforme en sirop.
- Quand il bout, jeter les fleurs dedans.
- Laisser cuire jusqu'à ce que les pétales soient transparents.
- Mettre en pot et fermer.



LES MOTS CROISÉS DE SUZY



HORIZONTALEMENT

- I Accros au sport
- II Fin d'une suite grecque/Dans le secret
- III Au son : conspu/Petite céréale
- IV Good Game/Haute fermentation/Avant Hop
- V Le Bouton d'Or en est une/Arrivé
- VI Qui sert à travailler la terre/Groupie
- VII A la crème ou aux fruits/De fer ou de velours
- VIII Jointe/Tic
- IX Oreille british/Dommage
- X (se) Précipiter/Argile rouge ou jaune/liaison
- XI Ornementation manuscrite
- XII A ne pas faire « à la louche »

VERTICALEMENT

- 1 Autrefois : couturière, lingère
- 2 Illustrer/1, 18 m
- 3 General Electric/Sans fard
- 4 Organisme modifié/Sensé assurer notre défense/chaleurs...
- 5 Genre musical algérien/Allées et venues/Troisième d'une suite
- 6 Autorisé/Puce électronique
- 7 14 ème grecque/Saine/Soupa
- 8 Inspire/Ville du Sud Soudan
- 9 90 à 109 de moyenne/Pas toujours drôle/Heureux passé
- 10 Capitale : Salt Lake City/Passionné familial/Jura-Vendée
- 11 Entrepreneur Individuel/Insignifiance
- 12 Ondule/Amas

COUP DE CŒUR LITTÉRAIRE

DE SUZY



Michel ZALIO "5 SECONDES ET T'ES MORT"

«Renoncement et résilience», ce sont les mots qui viennent à l'esprit, lorsqu'on referme le livre de Michel ZALIO. Guide de Haute Montagne, photographe, écrivain, président de la Cinémathèque d'images de GAP, il vit pleinement sa vie. Mais tout s'arrête, lorsqu'en rentrant chez lui à vélo un après midi d'été, dans la grande descente entre Embrun et Savines, il est violemment percuté par un camion... Il s'en sort miraculeusement grâce aux soins du personnel médical, à l'affection des siens, à la fidélité de ses amis, mais aussi grâce à son mental.

Il met dans sa « reconstruction » la même force dont il a toujours fait preuve en montagne, face aux obstacles, face au danger. Cette force, c'est aussi de savoir plonger dans ses souvenirs, ses lectures, son amour de la nature pour en extraire des raisons de continuer à avancer autrement, à vivre tout simplement.. «Les hommes ont mis des siècles à pouvoir marcher sur leurs deux jambes et certains se prélassent dans leurs fauteuils en regardant sur un écran leurs congénères s'agiter dans tous les sens. Pas question de rester figé.

J'ai mal au ventre et peine à me détendre. Mais je pars ».

Bonne lecture à tous!

DÉCISIONS

- > **Décision 29-2024** : portant sur la signature d'un devis de travaux de voirie pour la pose d'un piège à eau au Clos du Vas avec l'entreprise CONIL TP pour 3 320 € HT soit 3 984 € TTC.
- > **Décision 30-2024** : portant sur la signature d'un devis pour la fourniture et pose d'un compteur d'eau potable abonné avec l'entreprise FINE Christian pour un montant de 1 650 € HT soit 1 980 € TTC.
- > **Décision 31-2024** : portant sur la signature d'une convention de mise à disposition à titre temporaire, précaire et révocable d'une partie d'un placard dans la bibliothèque du Chef Lieu au profit de l'ASA des canaux de Puy Saint André.
- > **Décision 32-2024** : portant sur la signature du devis de la SPL ESHD pour des travaux de réparation de fuites sur le réseau d'eau potable au chef lieu pour 3 750 € HT soit 4 500 € TTC.
- > **Décision 33-2024** : portant sur la signature du devis avec le bureau d'études COHERENCE pour l'étude de renforcement du réseau d'alimentation en eau potable de Puy Chalvin pour 2 300 € HT soit 2 760 € TTC.
- > **Décision 34-2024** : portant sur la signature du contrat de location de l'appartement T3 n°101 R+2 ouest au 644, route du Canal au chef-lieu, appartement G 05 100 PUY SAINT ANDRÉ avec M. HALBARDIER François.
- > **Décision 35-2024** : portant sur la signature d'un devis pour l'opération démarche adressage avec la SARL ROCHETAILLEE EMAIL pour l'acquisition de panneaux, plaques et numéros complémentaires pour un montant de 479.46 € HT
- > **Décision 36-2024** : portant sur la signature de la convention de location du rez-de-chaussée de la cabane forestière de Sachas.
- > **Décision 01-2025** : portant sur une demande d'aide financière auprès du département au titre des interventions d'urgence pour l'acquisition d'un engin de déneigement.
- > **Décision 02-2025** : portant sur des demandes d'aides financières pour la création d'un appartement communal dans les combles de l'ancienne école de Puy Chalvin.
- > **Décision 03-2025** : portant sur la signature d'une convention de mise à disposition, à titre temporaire, précaire et révocable de deux placards dans le hall d'entrée de l'ancienne école de Puy Chalvin.
- > **Décision 04-2025** : portant sur la signature d'une convention de mise à disposition, à titre temporaire, précaire et révocable de trois placards dans le hall d'entrée de l'ancienne école de Puy Chalvin.
- > **Décision 05-2025** : portant sur la signature d'un devis de 4 400 € HT soit 4 864.00 € TTC pour l'abattage d'arbres à Pierre Feu par l'entreprise MONTAGNE VERTE.
- > **Décision 06-2025** : portant sur la signature d'un avenant et renouvellement de bail commercial avec l'entreprise SAS BERNARD REYMOND à compter du 1er janvier 2025, pour une durée de 9 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2033.
- > **Décision 07-2025** : portant sur la signature d'un devis pour l'opération aménagement Mairie à Plein Ciel pour un montant de 169.87 € HT soit 204.42 € TTC.
- > **Décision 08-2025** : portant sur une demande d'aide financière auprès de la Communauté de Communes du Briançonnais au titre des aménagements de l'espace public du fond de soutien et de solidarité territoriale 2025 et du Département. Le projet est de renouveler les structures de l'aire de jeux du chef-lieu et de compléter les installations de celle du Clos du Vas.
- > **Décision 09-2025** : portant sur une demande d'aide financière auprès de la Communauté de Communes du Briançonnais au titre des travaux de voirie communale du fond de soutien et de solidarité territoriale 2025 pour la réfection de la rue des Tenailles.
- > **Décision 10-2025** : portant sur une demande d'aide financière auprès de la Communauté de Communes du Briançonnais au titre des travaux de voirie communale du fond de soutien et de solidarité territoriale 2025 pour la réfection de la route du Moulin et le bout de l'impasse du Gui.
- > **Décision 11-2025** : portant sur une demande d'aide financière auprès du Département pour le projet d'animation conférence grand public de la bibliothèque municipale sur les chauves-souris.

DELIBERATIONS**PERSONNEL COMMUNAL :**

- > Recrutement d'un vacataire pour le déneigement et le salage des voies du 20/11/2024 au 30/04/2025.
- > Recrutement d'un vacataire pour l'accompagnement dans le bus scolaire Clos du Vas Pierre Feu pour la période scolaire 2024/2025.
- > Mise à jour de la délibération relative au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel RIFSEEP. Adhésion au contrat cadre de prestations sociales mis en place par le CDG 05 pour le renouvellement des titres restaurants.
- > Présentation du rapport social unique 2023.
- > Adhésion à l'association du personnel de la Communauté de Communes du Briançonnais APCCB 2025.
- > Participation de la commune à la consultation organisée par le Centre de Gestion des Hautes-Alpes pour la passation du contrat couvrant les risques financiers encourus par les collectivités, en vertu de leurs obligations à l'égard de leur personnel, assurance risques statutaires.
- > Reconduction adhésion au service santé et sécurité au travail MEDICOM du Centre de Gestion 05.

FINANCES BUDGET PRINCIPAL

- > Budget principal 2024, décision modificative n°2.
- > Budget principal 2025, délibération d'ouverture anticipée des crédits d'investissements.
- > Budget principal 2025, approbation du compte financier unique CFU 2024, affectation du résultat 2024, vote du taux des taxes et vote du budget primitif 2025.

FONCTIONNEMENT ET ADMINISTRATIF

- > Approbation des PV des séances publiques du 20 novembre et 12 décembre 2024, du 6 janvier, 10 février et 24 mars 2025.
- > Validation du contrat de prestation juridique pour 2025 avec Maître Yann ROUANET.
- > Adhésion CAUE 2, communes forestières, participation fonds solidarité logement avec le Département pour 2025.
- > Coupe affouagère, état d'assiette des coupes 2026.
- > Dons des aînés de la commune aux écoles de Saint Blaise et du Pinet.
- > Approbation des tarifs de prestations et de facturation des secours sur pistes saison 2024-2025.
- > Participation communale à hauteur de 259 € par forfait acheté et fixation à 55 € le reste à charge des familles pour l'achat d'un Pass Saison Jeunes Serre Chevalier pour les enfants scolarisés âgés de 6 à 20 ans inclus (gratuit pour les moins de 6 ans), domiciliés sur la commune de Puy Saint André.

AFFAIRES SCOLAIRES / SOCIAL

- > Participation financière communale à la cantine scolaire de la maternelle au CM2, en vue d'une tarification uniforme, année scolaire 2024-2025 à hauteur de 2.22 € pour tous les repas fournis aux enfants par la cantine de Briançon.
- > Participation financière communale aux frais de cantine de la maternelle au CM2 pour l'année scolaire 2024-2025, en fonction de tranches tarifaires selon les ressources du foyer et du nombre d'enfants.

TRAVAUX

- > Renouvellement du parc d'éclairage public de la commune, remplacement par des luminaires en LED, prestation réalisée par Territoire d'Énergie Hautes Alpes SyME05.
- > Programme d'amélioration de la qualité de l'eau potable, commande de travaux, changement de portes d'ouvrages d'eau potable et mise en place de serrures sécurisées.
- > Mission de maîtrise d'ouvrage avec Alexandre LIGUORI pour la création d'un appartement dans les combles de l'ancienne école de Puy Chalvin.

FONCIER

- > Renouvellement par avenant n°3 de la convention foncière tripartite - commune, SAFER et Département - de mise en réserve foncière contribuant à la réalisation de l'aménagement de la commune.

DIVERS

- > Présentation du rapport annuel 2023 des administrateurs de la SEM SEVE au sein de la commune de Puy Saint André.
- > Nouvelle modification des statuts de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05.

FINANCES BUDGET EAU

- > Budget eau 2024, décision modificative n°2.
- > Budget eau 2025, approbation du compte financier unique CFU 2024, affectation du résultat 2024 et vote du budget primitif 2025.
- > Refacturation des charges de personnel du budget principal communal au budget de l'eau modulés.
- > Vote de nouveaux tarifs d'eau potable à compter de l'année 2025.
- > Mise en place de la redevance consommation d'eau potable et la redevance pour performance des réseaux pour 2025.
- > Présentation et approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable -RPQS 2024-
- > Demande de subventions auprès de l'Agence de l'eau et du Département pour le renouvellement du réservoir et d'une partie du réseau de distribution d'eau potable à Puy Chalvin.

DOMAINE ET PATRIMOINE - GESTION DU DOMAINE PUBLIC

- > Convention de passage commune / Territoire d'Énergie Hautes Alpes SyME05 pour le raccordement électrique SCI LES SILÈNES au poste de Puy Chalvin.
- > Convention de prestations SCV Domaine Skiable, l'ESF et la commune pour l'aménagement et l'entretien des itinéraires de ski de randonnée.

URBANISME

- > Rapport triennal local de suivi de l'artificialisation des sols 2011- 2022.
- > Délibération portant prescription de la modification n°3 du plan local d'urbanisme.

INTERCOMMUNALITÉ

- > Avenant n°1 à la convention portant entente en vue de lutter contre les déchets abandonnés diffus entre la commune et la Communauté de Communes du Briançonnais/entrée de Cervières.

